



GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

CYCLE DE FORMATION
2022 - 2023



SOMMAIRE

Présentation de l'AUREP	Page 2
Présentation du titre Expert en Conseil Patrimonial	
- Objectifs de la formation	Page 3
- Equipe pédagogique	Pages 4 à 6
- Plan de la formation	Page 7
De l'inscription à la certification	
- L'inscription	Pages 8 à 10
- Le déroulé des cours	Page 11
- Les modalités d'évaluation	Page 12
Les plans détaillés des cours	Pages 14 à 29



AUREP

Créée en 1995 par Jean AULAGNIER, l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) est un organisme de formation professionnelle dédié à la gestion de patrimoine et reconnu comme la référence au niveau national.

L'ambition de l'AUREP est de participer à l'optimisation des compétences des professionnels dans la pratique du conseil patrimonial

L'AUREP a mis au point une méthodologie rigoureuse basée sur l'approche globale du patrimoine : des préconisations ciblées succèdent à un audit patrimonial précis. Une ingénierie patrimoniale pointue étant mise au service des objectifs des clients.

Les formations sont pluridisciplinaires : économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social, etc. sont étudiés en raison de leur utilité pour « optimiser la jouissance procurée par la possession d'un patrimoine ». Elles s'adressent à un public large désireux de développer ses compétences en matière patrimoniale : conseillers en gestion de patrimoine, banquiers, assureurs, notaires, experts comptables et avocats.

L'offre de formation comprends 1 titre RNCP de niveau 7 et 5 formations certifiantes AUREP :

ECP : Expert en Conseil Patrimonial - titre RNCP de niveau 7

IPCE : Ingénieur Patrimonial du Chef d'Entreprise –

GIP : Gestion Internationale du Patrimoine

GPS : Gestion du Patrimoine des Séniors

IAP : Ingénierie de l'Allocation Patrimoniale

MFO : Métiers du Family Office en partenariat avec l'AFFO

Quelques chiffres

9 000

Diplômés / certifiés en
25 ans

500

professionnels inscrits
en 2021

90

Formateurs qualifiés
dans l'équipe
pédagogique

Si l'AUREP est reconnue pour la qualité et la pertinence de ses enseignements, elle l'est également pour son **travail de recherche et ses prises de position.**

La Recherche

Inscrite dans l'ADN même de l'AUREP, la recherche occupe une place prépondérante à l'AUREP.

Forte d'une équipe scientifique et pédagogique composée de spécialistes provenant de tous les horizons de la gestion de patrimoine (Avocats, Notaires, Experts-comptables, Économistes, Juristes, ...), l'AUREP fait bouger les lignes de la gestion de patrimoine.

Les résultats de ces travaux sont publiés régulièrement dans la newsletter hebdomadaire de l'AUREP mais également dans de nombreuses revues spécialisées à destination des professionnels du droit et du chiffre.

GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

- GIP -

Objectifs de la formation

A l'heure de l'internationalisation des patrimoines et de la délocalisation des personnes pour des raisons professionnelles ou non, la gestion de patrimoine ne peut ignorer la dimension internationale nécessairement complémentaire de l'approche classique de cette discipline.

Que décider pour un client domicilié à l'étranger qui souhaite acquérir des biens en France ? Qu'advient-il de son régime matrimonial ? Comment sera réglée sa succession au plan civil et au plan fiscal ?

Comment bien conseiller un client qui souhaite déplacer son domicile à l'étranger ou qui y est contraint pour des raisons professionnelles ?

Faut-il utiliser des structures étrangères, un trust, une fiducie, une société luxembourgeoise, pour détenir un patrimoine ? Quelles sont les précautions à prendre, les dangers à éviter ?

Voici quelques-unes des questions très classiques auxquelles le professionnel de la gestion de patrimoine se doit de savoir répondre de manière pertinente.

Pour cela, l'AUREP vous propose une formation à la fois théorique et pratique à la gestion internationale du patrimoine prenant en compte aussi bien les aspects civils que les aspects fiscaux.

Quelques chiffres concernant la formation « Gestion Internationale du Patrimoine » en 2021

78

Inscrits en 2021

70 %

Taux de réussite à
l'examen *

* taux de réussite suite à la promulgation des résultats de la première session d'examens de décembre 2021.

PÉDAGOGIE ET EXCELLENCE AU SERVICE DE LA REUSSITE

Le succès de la formation Gestion Internationale du Patrimoine repose sur une combinaison rigoureuse mise au point par l'AUREP alliant:

Des formations pluridisciplinaires : économie, finance, fiscalité, droit civil, droit social, ... étudiées en raison de leur utilité pour « optimiser la jouissance procurée par la possession d'un patrimoine et en adéquation avec les besoins et attentes du métier d'expert en Conseil patrimonial ;

Une équipe pédagogique composée d'experts et de professionnels hautement qualifiés ;

Un rythme de formation permettant de concilier activité professionnelle et la formation.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

A déterminer

Principes du Droit fiscal international
Fiscalité des sociétés de personnes-
Aspects internationaux

Alexandre BOICHE

*Avocat à la cour - Docteur en droit
Spécialiste Droit de la famille, des
personnes et de leur patrimoine - Droit
international et Droit de l'UE*

Contentieux de la séparation et
contentieux de la succession

Marion CHAPEL-MASSOT

Directeur associé DECARION Office

Etude de cas de synthèse

Sébastien COMPAROT

Avocat, Cabinet FIDAL

Successions internationales
Principes de la taxation aux droits de
mutation à titre gratuit des successions
et des libéralités
Etude de cas de synthèse

Philippe DUBOIS

Consultant

Recours au contrat de droit
luxembourgeois dans un environnement
international

Sophie CHABRUT

Avocat, Cabinet FIDAL

Rémunération et protection sociale



Christine PELISSIER
Avocat, Cabinet FIDAL

Rémunération et protection sociale

Pascal JULIEN SAINT-AMAND
Notaire

Etude de cas de synthèse

Xavier LEBRUN
Directeur Juridique - Ingénierie
Patrimoniale Oudart

Etude de cas de synthèse

Jérémie MANCEL-COTTREL
*Avocat au Barreau de Paris, Cabinet
Alerion*

Principe du droit fiscal international –
Etude de cas

Guillaume MICOLAU
*Juriste - Fiscaliste Patrimonial
International*

Donations dans un contexte
international
Droit comparé : cas pratiques

Véronique MOUJON
*Avocat au Barreau de Paris, Cabinet
MJN Law Firm*

Fiscalité des revenus en droit fiscal
international
Traitement fiscal des impatriés

Mariel REVILLARD
Juriste spécialisée en droit international

Les personnes vulnérables en droit
international privé



Julien SCHLAEPPI
Notaire en Suisse

Droit comparé : cas pratiques

Guillaume SOUDEY
Notaire

Principes du droit international privé
Couple en Droit International
Droit comparé : cas pratiques

Jean-Marc TIRARD
Avocat

Utilisation des mécanismes fiduciaires
comme outils de gestion patrimoniale



LE PLAN DE FORMATION
GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

INTRODUCTION

Introduction à la Gestion Internationale du Patrimoine	U1	3.50 h
--	----	--------

DROIT INTERNATIONAL PRIVE APPLIQUE A LA GESTION DE PATRIMOINE

Principe du droit international privé	U2	7.00 h
Couple en droit international privé	U3	14.00 h
Droit comparé : cas pratiques	U4	14.00 h
Successions internationales	U5	14.00 h
Donations dans un contexte international / Estate Planning	U6	7.00 h
Les personnes vulnérables en droit international privé	U7	3.50 h
Contentieux de la séparation et contentieux de la succession	U8	7.00 h
Recours au contrat de droit luxembourgeois dans un environnement international	U9	3.50 h
Rémunération et protection sociale	U10	3.50 h
Actualités Civiles du Droit International Privé	U 11	3.50 h

GESTION FISCALE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

Principes fondamentaux du droit fiscal international	U11	10.50 h
Principes de la taxation aux droits de mutation à titre gratuit des successions et des libéralités	U12	7.00 h
La fiscalité des revenus dans le droit fiscal international	U13	7.00 h
Le traitement fiscal des impatriés	U14	7.00 h
Fiscalité des sociétés de personnes – Aspects internationaux	U15	7.00 h
Utilisation des mécanismes fiduciaires comme outils de gestion patrimoniale	U16	7.00 h

ÉTUDES DE CAS

Etudes de cas de synthèse	U17	21.00 h
---------------------------	-----	---------

TOTAL : **143.50 h**

Programme et durées donnés à titre informatif

DE L'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION

I – L'INSCRIPTION

POUR QUI ?

Cette formation est destinée aux conseillers en gestion de patrimoine, aux notaires, experts comptables, avocats et autres conseils.

Cette formation est ouverte aux personnes qui justifient :

- soit d'un diplôme reconnu par l'Etat de niveau RNCP 6 (équivalent bac +3/4) dans les domaines économique, juridique, commercial ou de gestion.
- soit d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion de patrimoine. Les candidats devront justifier d'une réelle pratique professionnelle dans un service de gestion de patrimoine.

Dans ce dernier cas, vous devrez transmettre un Dossier de Validation des Acquis* en même temps que votre dossier de candidature.

***Le dossier de Validation des Acquis**

Vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme de niveau RNCP 6 mais votre expérience professionnelle, de plus de 5 ans, dans un service de gestion de patrimoine vous permet de candidater à la préparation du titre Expert en Conseil Patrimonial. Pour ce faire vous devez :

- 1- Télécharger le dossier à l'adresse : <https://www.aurep.com/fr/formations/validation-acquis>
- 2- Compléter le dossier
- 3- Le transmettre par mail à l'adresse contact@aurep.com en même temps que votre dossier d'inscription.

A réception votre dossier sera transmis à la commission pédagogique. Cette commission pédagogique, composée de formateurs de l'AUREP et présidée par un formateur permanent de l'AUREP, étudie les dossiers des candidats non titulaires d'un diplôme de niveau RNCP 6. Elle émet un avis qui est transmis au Président de l'AUREP autorisant ou non l'accès du candidat à la formation.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les admissions se font sur dossier.

Les inscriptions sont ouvertes en début d'année civile fin janvier, début février

Pour la formation « Gestion Internationale du Patrimoine – GIP », l'AUREP ouvre un groupe de 25 participants à Paris.

TARIFS

Le coût de la formation s'élève à 5 000 € non soumis à TVA* (cinq mille euros).

Ce coût de la formation est ramené à 4 650 € non soumis à TVA* (quatre mille six cent cinquante euros) pour :

- les demandeurs d'emploi au premier jour de la formation (justificatif à adresser à l'AUREP)
- et
- les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

Le prix de la formation ne prend pas en compte :

- Les frais éventuels de demande de validation des Acquis dont le coût s'élève à 300 €
- les frais de repas, d'hébergement et de transport des participants

Cette formation n'est pas éligible au CPF.

L'AUREP propose des facilités de paiement. Vous trouverez ci-dessous les échéanciers de paiements.

	Tarif normal*	Tarif réduit*
Tarif *	5 000 €	4 650 €
- Acompte n° 1 à l'inscription	1 700 €	1 700 €
- Acompte n° 2 en mars	1 650 €	1 475 €
- Acompte n° 3 en mai	1 650 €	1 475 €

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1- Réunir les pièces justificatives demandées pour constituer votre dossier.

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- un CV actualisé,
- une copie de votre diplôme le plus élevé,
- une photo d'identité au format passeport.

En fonction de votre situation personnelle et/ou de votre mode de financement, des documents complémentaires peuvent vous être demandés :

- Si votre employeur finance votre formation, merci de joindre un certificat de travail.
- Si vous avez le statut de demandeur d'emploi au premier jour de formation et que vous souhaitez bénéficier d'un tarif réduit, merci de joindre un certificat d'inscription à Pôle Emploi (voir paragraphe tarification).

2- Compléter, si besoin, votre dossier de Validation des Acquis (voir conditions et modalités ci-dessus).

3- Compléter votre dossier de candidature disponible sur notre site à l'adresse :

<https://www.aurep.com/fr/formations>

4- Adresser par courriel votre dossier de candidature complet (avec un PDF de vos pièces justificatives)



Un accusé de réception vous sera adressé à réception de votre dossier. Seuls les dossiers complets pourront être traités et validés.

5- La décision relative à votre demande d'inscription vous sera adressée sous 3 semaines (5 semaines en cas de dossier de Validation d'Acquis)

Pour toute question relative à votre inscription, n'hésitez pas à nous contacter soit :

- par téléphone au 04 73 17 15 10

ou

- par mail à l'adresse contact@aurep.com

CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10^{ème} jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.

Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.

En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

II – LE DEROULÉ DES COURS

LES CHIFFRES CLÉS

7
heures par jour*

20.5
jours

143.50
heures

**3.50 heures de formation par demi-journée*

LES COURS

Les groupes seront composés de 25 personnes venant d'horizons professionnels différents : Conseillers en gestion de patrimoine, Banquiers, Notaires, Experts-comptables, Avocats, Assureurs, Courtiers, ...

Des sessions de 2 à 3 jours par mois seront organisées, en présentiel*, dans des salles de formations équipées et prévues pour l'enseignement. Ces salles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le planning des cours sera communiqué aux participants à partir du deuxième trimestre 2022.

***En cas de nécessité, par exemple en période de crise sanitaire, les cours pourront être assurés en distanciel afin d'assurer la continuité pédagogique de la formation. Le système de visioconférence utilisé alors sera obligatoire celui de l'AUREP (WebEx meeting actuellement).**

LES OUTILS PEDAGOGIQUES

Chaque participant recevra :

- Un accès au cartable numérique T-BOOK* sur lequel le participant pourra retrouver ses supports de cours.

* Les accès seront ouverts pendant toute la durée de la formation

SUIVI DE FORMATION

La présence des participants au cours est obligatoire et sera contrôlée par des émargements réalisés deux fois par jour. En cas d'absence d'émargement, le participant sera considéré absent. Tout absence devra être justifiée.

III - MODALITES D'EVALUATION

Les examens se déroulent à **CLERMONT-FERRAND**.

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- Première session :

- Une épreuve écrite - cas de synthèse - de 4 heures, notée sur 40, en décembre 2022

- Deuxième session (pour les candidats ayant échoué à la première) :

- Une épreuve écrite - cas de synthèse - de rattrapage de 4 heures, notée sur 40, en mars 2023

Les dates des examens sont arrêtées par l'AUREP et seront communiquées en cours d'année.

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 20/40

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Sanction de la formation :

Un jury de l'AUREP délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats pour prononcer la délivrance du titre ; en cas de réussite, l'AUREP délivrera une attestation de réussite puis un « parchemin » aux candidats.

IV – ET APRES

L'AUREP vous propose :

- **D'entretenir et d'actualiser vos connaissances et compétences grâce au « séminaire d'actualisation des connaissances – Gestion Internationale du Patrimoine »** qui se tient une fois par an, généralement en Octobre. Au cours de ce séminaire, d'une durée de deux jours, nos intervenants vous proposeront un tour d'horizon complet de l'actualité patrimoniale, juridique et fiscale. Vous pourrez également valider, pour ceux qui le souhaitent, des heures de formation obligatoires au titre de DDA /IAS ou de la loi ALUR.

- de profiter du dynamisme du réseau du **CLUB AUREP ALUMNI** en renouvelant votre inscription.

- et pourquoi pas, de vous lancer dans **une nouvelle formation certifiante** :

ECP : Expert en Conseil Patrimonial – Titre RNCP de niveau 7

IPCE : Ingénieur Patrimonial du Chef d'Entreprise

GPS : Gestion du Patrimoine des Séniors

IAP : Ingénierie de l'Allocation Patrimoniale

MFO : Métiers du Family Office en partenariat avec l'AFFO

L'AUREP : UNE EQUIPE AU SERVICE DE VOTRE REUSSITE :

Responsables pédagogiques GIP : Sébastien COMPAROT et Guillaume SOUDEY

Informations générales sur la formation : Service administratif et scolarité
Tél : 04 73 17 15 10
Courriel : contact@aurep.com

Responsable service financier et comptabilité : Virginie LOUIS-ROSE
Tél : 04 73 17 15 07
Courriel : virginie.louis-rose@aurep.com

Rejoignez l'AUREP et suivez notre actualité sur :



Version/GIP2201-1

PRINCIPE DU DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Intervenant :

Durée :



Guillaume SOUDEY

10 heures 30

Niveau :

Expert

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

Introduction

Partie 1 : L'extranéité

Partie 2 : Détermination de la loi civile applicable

Partie 3 : Application de la loi désignée

Partie 4 : La fiscalité internationale

Partie 5 : La compétence juridictionnelle

Conclusion : méthodes et conseils

COUPLE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Intervenant :

Durée :



Guillaume SOUDEY

14.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>
>

Plan détaillé :

Généralités

La validité du mariage en droit international

- Chapitre 1 : loi applicable à la forme du mariage
- Chapitre 2 : loi applicable au fond

Règles de conflit en matière de régimes matrimoniaux

- Chapitre 1 : époux mariés avant le 1er septembre 1992
- Chapitre 2 : époux mariés après le 1er septembre 1992

Règlement communautaire du 24 juin 2016

Règles de conflit en matière de pacs

La loi applicable au divorce

DROIT COMPARE : ETUDE DE CAS PRATIQUES

Intervenant :

Julien SCHLAEPPI – Guillaume SOUDEY

Durée :

14.00 heures



Guillaume MICOLAU

Niveau :
Expert

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

Introduction - Généralités : droit comparé.

Cas d'application : étude de plusieurs cas pratiques

Successions internationales

Intervenants :

Sébastien COMPAROT

Durée :
14 heures

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>
>

Plan détaillé :

Approche civile d'une succession internationale : les clefs pour comprendre

- La règle de conflit de loi en matière de succession
- Admission du renvoi en DIP des successions
- Validité des dispositions de dernières volontés
- Depuis le 17 août 2015, entrée en vigueur du Règlement succession du 4 juillet 2012

Donations dans un contexte internationale

Intervenant :

Durée :



Guillaume MICOLAU

Niveau :
Expert

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>

Plan détaillé :

La loi applicable à la donation

Les donations à caractère familial

- Chapitre 1 : la donation partage
- Chapitre 2 : la donation entre époux

Les effets de la donation au décès du donateur

Une transmission atypique : le trust

Cas d'application

Les personnes vulnérables en droit international privé

Intervenant :

Durée :

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

Partie 1 :

A – les mineurs

Chapitre 1 : la représentation des mineurs

Section 1 : droit commun applicable indépendamment des conventions internationales

Section 2 : droit conventionnel

Chapitre 2 : applications pratiques

Section 1 : mineurs français à l'étranger

Section 2 : mineurs étrangers en France

Section 3 : mineurs étrangers à l'étranger

Chapitre 3 : fin de la minorité

Section 1 : l'âge de la majorité en droit comparé

Section 2 : L'émancipation

B- Les majeurs vulnérables

Chapitre 1 : principes de droit commun

Section 1 : loi applicable

Section 2 : procédure et compétence

Section 3 : publicité des mesures de protection en droit comparé

Chapitre 2 : la convention de la Haye du 12 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes

Section 1 : Champ d'application de la convention

Section 2 : compétence

Section 3 : Loi applicable

Section 4 : Reconnaissance, exécution des mesures de protection et coopération

Chapitre 3 : Le mandat d'inaptitude en droit international privé

Section 1 : Regard sur le droit comparé

Section 2 : Analyse des dispositions de la convention de la Haye du 13 janvier 2000 visant le mandat d'inaptitude et jurisprudence

Chapitre 4 : Applications pratiques

Partie 2 : Cas pratiques sur les mineurs et les majeurs vulnérables

Partie 3 : Bibliographie

CONTENTIEUX DE LA SEPARATION ET CONTENTIEUX DE LA SUCCESSION**Intervenant :****Durée :**



Alexandre BOICHE

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>

>

>

Prérequis :

>

>

>

Plan détaillé :

Compétence judiciaire en matière de succession internationale contentieuse

- Décès survenu avant le 17 août 2015 : compétence judiciaire
- Décès survenu à partir du 17 août 2015 : compétence judiciaire

Loi applicable à la succession internationale

RECOURS AU CONTRAT DE DROIT LUXEMBOURGEOIS DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Intervenant :

Durée :



Philippe DUBOIS

3.50 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>
>

Plan détaillé :

Les caractéristiques pratiques du contrat de droit luxembourgeois

- Chapitre 1 : Confidentialité et sécurité
- Chapitre 2 : La neutralité fiscale
- Chapitre 3 : La sécurité des actifs
- Chapitre 4 : Une grande souplesse d'investissement Chapitre 5 : Le paiement de primes par apport de titres
- Chapitre 6 : La nouvelle circulaire 15/3 et la création du fonds d'assurance spécialisé
- Chapitre 7 : Le paiement de primes en devises et l'expression du contrat en devises
- Chapitre 8 : Les fonds dédiés et les fonds collectifs et la pluralité de fonds dédiés, de gestionnaires et de dépositaires
- Chapitre 9 : Les contrats émis par la succursale française de l'assureur luxembourgeois

Le recours aux produits « compliant » avec la législation locale

Principaux cas de recours aux contrats luxembourgeois

Rémunération et protection sociale

Intervenant :

Durée :

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>
>

Plan détaillé :

Le contrat de travail du salarié en mobilité internationale

- Chapitre 1 : Détachement ou contrat local ?
- Chapitre 2 : Mise à disposition de personnel

Optimisation fiscale de la rémunération

- Chapitre 1 : Résidence fiscale du salarié
- Chapitre 2 : Lieu d'imposition du salarié
- Chapitre 3 : Principe de l'égalisation fiscale

La protection sociale du salarié en mobilité internationale

- Chapitre 1 : Question de la loi de sécurité sociale applicable
- Chapitre 2 : Détachement ou expatriation ?
- Chapitre 3 : Activités exercées dans deux ou plusieurs Etats
- Chapitre 4 : Les prestations de l'expatrié

Cas Pratiques

- Chapitre 1 : Questions à se poser pour entamer un dossier de mobilité – processus de travail
- Chapitre 2 : Définition du package de rémunération
- Chapitre 3 : Retraite

PRINCIPES DU DROIT FISCAL INTERNATIONAL

Intervenants :

Durée :



Gilles BACHELIER
Jérémy MANCEL-COTTREL

14.00 heures

Niveau :
Expert

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

PRINCIPES DU DROIT FISCAL INTERNATIONAL

Les principes de la fiscalité internationale

L'application des règles internes de territorialité pour l'imposition des revenus

L'incidence de l'application des règles conventionnelles pour l'imposition des revenus

Les obligations déclaratives sur les données à l'étranger

Les aspects internationaux de l'impôt sur la fortune immobilière

ETUDES DE CAS DE SYNTHESE

Fiscalité des revenus en droit fiscal international

Intervenant :

Durée :



Véronique MOUJON

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

La détermination de la résidence fiscale

Les revenus financiers dans un cadre international

Les revenus immobiliers dans un cadre international

La lutte contre la fraude fiscale

Circulaire Cazeneuve : retour d'expériences

Cas pratiques

Traitement fiscal des impatriés

Intervenant :

Durée :



Véronique MOUJON

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

- >
- >
- >

Prérequis :

- >
- >
- >

Plan détaillé :

Les différentes mesures incitatives au retour en France

Les opérations à effectuer avant de transférer sa résidence en France

Les précautions à prendre pour matérialiser la date du changement de résidence

Les conséquences fiscales annexes d'un retour en France

Les dernières réformes et avancées

Cas pratiques



Intervenant :

Sébastien COMPAROT

Durée :

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>

>

>

Prérequis :

>

>

>

Plan détaillé :

Règles françaises de territorialité des DMTG

Incidences des conventions internationales sur les règles de territorialité des DMTG

L'optimisation fiscale de la transmission de patrimoine à l'international

Cas particulier des contrats d'assurance vie

Cas pratiques

FISCALITE DES SOCIETES DE PERSONNES – ASPECTS INTERNATIONAUX

Intervenants :

Durée :



A Déterminer

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>

>

>

Prérequis :

>

>

>

Plan détaillé :

Le régime fiscal des sociétés de personnes en droit français

L'imposition des revenus de source étrangère de la société de personnes française pour les associés résidents ou non-résidents

L'imposition des revenus de source française de la société de personnes française pour les associés non-résidents

L'imposition en France des revenus de la société de personnes étrangère

UTILISATION DES MECANISMES FIDUCIAIRES COMME OUTILS DE GESTION PATRIMONIALE

Intervenant :

Durée :



Jean Marc TIRARD

7.00 heures

Niveau :

Expert

Objectifs :

>
>
>

Prérequis :

>
>
>

Plan détaillé :

ETUDE COMPAREE DU TRUST ANGLO-SAXON ET DE SES ALTERNATIVES : LA FIDUCIE ET LES FONDATIONS DE FAMILLE

- Chapitre 1 : La fiducie Luxembourgeoise
- Chapitre 2 : La fondation du Liechtenstein

LE TRAITEMENT DES MECANISMES FIDUCIAIRES EN DROIT FISCAL FRANÇAIS

ETUDES DE CAS DE SYNTHESE

Intervenants :

Marion CHAPEL-MASSOT

Durée :

21.00 heures



Xavier LEBRUN
Guillaume SOUDEY
Sébastien COMPAROT
Pascal JULIEN SAINT AMAND

Niveau :
Expert

Objectifs :

Imaginer, mettre en forme au travers de cas pratiques les solutions applicables aux objectifs patrimoniaux les plus souvent rencontrés en gestion internationale du patrimoine ; donner un contenu pratique aux divers enseignements tout au long de la formation.

Prérequis :

> Avoir suivi l'intégralité de la formation GIP